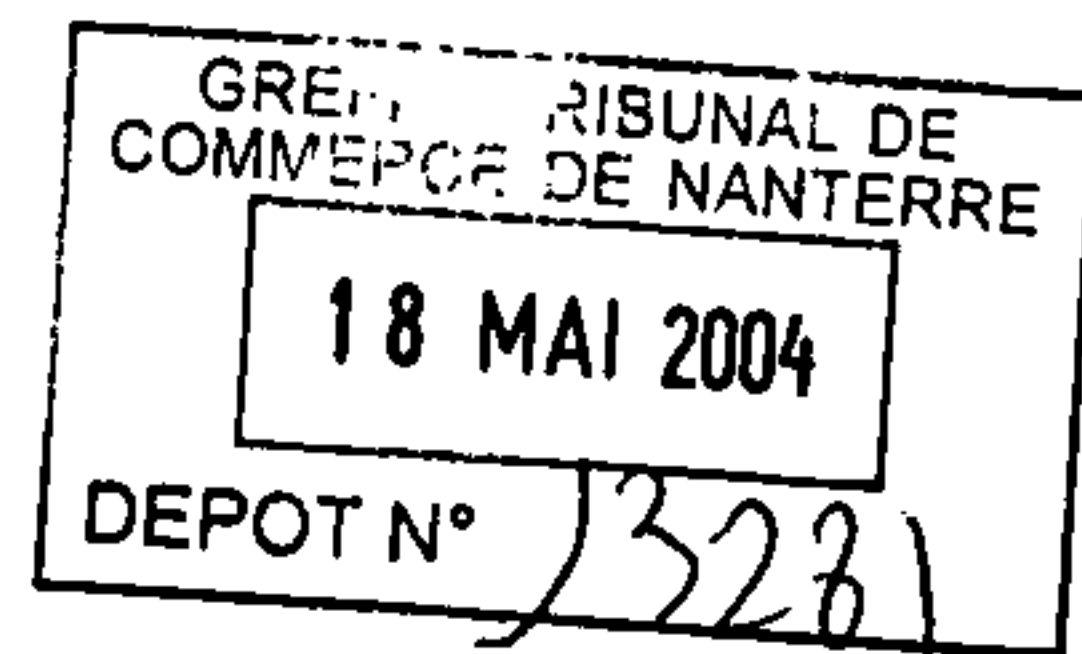


SB



RENAULT



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 24 FEVRIER 2004
Renault s.a.s.**

Le 24 février 2004 à 10 heures, le Conseil d'Administration de RENAULT s'est réuni 13 - 15 quai le Gallo- 92 100 - BOULOGNE-BILLANCOURT.

Etaient présents :

M. SCHWEITZER, Président.
M. ALANCHE, M. AUDVARD, M. BARBIER, M. CHAMPIGNEUX, M. de COMBRET, M. GIRODOLLE, M. LARROUTUROU, M. MARTRE, M. PAYE, M. STUDER.

Absents représentés :

Mme de La GARANDERIE, représentée par M. PAYE.
M. GHOSN, représenté par M. STUDER.
M. KOEDA, représenté par M. MARTRE.
M. LADREIT de LACHARRIERE, représenté par M. de COMBRET.
M. RIBOUD, représenté par M. SCHWEITZER.

Assistaient également à la séance :

M. BOUTROU, Secrétaire du CCE.

M. DE SMEDT, Directeur Général Adjoint.
M. DOUIN, Directeur Général Adjoint.
M. DUZAN, Directeur du Contrôle de Gestion
M. FAURE, Directeur Général Adjoint.
M. HINFRAY, Directeur Général Adjoint.
M. MOULONGUET, Directeur Général Adjoint.
M. de VIRVILLE, Secrétaire Général.
M. HERRY, Directeur Central de la Comptabilité.
M. HUSSON, Secrétaire du Conseil d'Administration.
M. AZIERES, Commissaire aux comptes.
M. MARY-DAUPHIN, Commissaire aux comptes.

Le Conseil, constatant que la moitié au moins de ses membres est présente, peut valablement délibérer.

POINT 6 - COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président indique que Madame SEYVET ayant démissionné, il convient de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur. Il précise que du fait de la baisse de la participation de l'Etat français au capital de RENAULT, en application de la règle de proportionnalité, Madame Seyvet ne sera pas remplacée par un administrateur représentant de l'Etat, ramenant ainsi leur nombre à deux.

Il précise par ailleurs que le Conseil d'Administration de RENAULT, en raison de la spécificité de sa composition, comporte encore un nombre relativement limité d'administrateurs indépendants.

A ce titre, M. DE COMBRET, suppléant M. RIBOUD absent excusé, en sa qualité de Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, propose au Conseil la candidature de deux personnalités éminentes en la personne de Monsieur François PINAULT et Monsieur Charles de CROISSET qui satisfont tous deux à l'ensemble des critères d'indépendance au sens du rapport BOUTON.

Il ajoute que M. François PINAULT serait coopté en remplacement de Madame SEYVET, la nomination de M. Charles de CROISSET étant proposée à la prochaine Assemblée Générale au sein d'un Conseil élargi statutairement à dix-huit membres.

Il ajoute que le choix du Conseil répond au double objectif d'accroître la présence d'administrateurs indépendants au Conseil et d'élargir la palette des compétences, MM. PINAULT et de CROISSET étant deux personnalités très expérimentées dans des domaines différents.


Le Président rappelle que l'article L 225-24 du Code de Commerce dispose : « *en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire* ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, M. AUDVARD s'abstenant, le Conseil d'Administration coopte Monsieur François PINAULT aux fonctions d'administrateur.

Monsieur François PINAULT exercera ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait certifié conforme
Fait à Boulogne-Billancourt
Le 12 mai 2004


Christian Husson
Secrétaire du Conseil d'Administration